



## CONSEIL MUNICIPAL NOVILLARD

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 OCTOBRE 2021

Présents : Mmes CHEVALIER Joëlle, GABILLOUX Pascale, LAMBERT Agnès et BILLOD Pascale, PRUSHANKIN Sophie, MM. BONHOMME Romuald, FAVEZ Frédéric, GAUTHERAT Claude et MOCHÉ Laurent

Absents excusés : MM. GROSJEAN Wilfried et BRODA Michaël

Secrétaire de séance : Mme CHEVALIER Joëlle

#### I – APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

- Vu l'exposé de Madame le Maire,
- Vu les modifications à apporter au projet de modification simplifiée du PLU ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :
  - **D'approuver la modification simplifiée du PLU,**
  - **Dit que :**  
La présente délibération deviendra exécutoire :
    - à compter de sa réception (accompagnée d'un dossier) par le Préfet,
    - et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-après : affichage en mairie durant un mois et mention dans un journal local du département.

Vous retrouverez l'intégralité de la délibération sur le panneau d'affichage de la mairie. Par ailleurs la modification simplifiée du P.L.U. approuvée est tenue à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

#### II – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ EN TANT QUE MEMBRE

Le conseil municipal donne son accord à l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies porté par les syndicats d'énergie de la région Bourgogne Franche-Comté. L'achat en masse permet ainsi de réduire les coûts. Le groupement garantit des prix fixes et jusque là inférieurs aux tarifs réglementés. Cette adhésion prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### III- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AICA DES 3 RIVIERES

Mme le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'association intercommunale de chasse agréée des 3 Rivières sollicitant une subvention de fonctionnement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rejette la demande de versement de subvention de l'AICA des 3 Rivières.

## IV – MOTION CONTRE LE PROJET DE CONTRAT ETAT – ONF 2021-2025

**Exposé des motifs :** Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »



### **CONSIDERANT :**

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,

Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

### **CONSIDERANT :**

L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **1°) TRANSPORT SCOLAIRE vers les écoles maternelle et primaire de Montreux-Château :**

Nous vous rappelons que conformément au règlement du transport scolaire, **le port du gilet fluo par les enfants est obligatoire** lorsqu'ils se rendent aux arrêts de bus le matin ou à la descente du bus le soir, surtout en cette période de l'année et ce, même s'ils sont accompagnés. Pour ceux qui n'en auraient pas (ou plus), des gilets sont disponibles en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

2°) **NOEL des Enfants du village** : En raison des contraintes sanitaires, les membres du syndicat de gestion de la salle des 4 villages ont décidé cette année encore de ne pas proposer le traditionnel spectacle de Noël pour les enfants du village. Ceux-ci se verront toutefois remettre un bon d'achat FNAC accompagné d'un paquet de friandises. Les familles concernées en seront prochainement informées.

3°) **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE** : en commémoration du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, une cérémonie et un dépôt de gerbes auront lieu à **10 h 30 devant le Monument aux Morts**. A cette occasion (et si le temps le permet), les œuvres produites par les enfants de 6 à 16 ans participant au concours de dessins/poésie, y seront affichées. Un vin d'honneur sera ensuite offert à tous les participants à la salle intercommunale à 11 h 45 ainsi que la remise des prix du concours.

4°) **INSCRIPTIONS AFFOUAGE 2021-2022** : Les personnes intéressées par de l'affouage sont priées de se faire connaître en mairie en renvoyant le coupon ci-dessous **avant le 15 Novembre 2021**.

✂-----

**COUPON-RÉPONSE AFFOUAGE 2021-2022**  
**A retourner en mairie avant le 15/11/2021**

Je soussigné, Mme/Mr.....demeurant ..... à  
Novillard.

souhaite m'inscrire à l'affouage à façonner et souhaite réserver ..... stères (5, 10 ou 15 stères max)  
à 8€ le stère.

Rappel règlement affouage :

- Pour entrer en possession de sa portion d'affouage, le bénéficiaire devra avoir réglé auprès du comptable public une avance de 40€ afin de concrétiser le transfert de propriété et de responsabilité de la parcelle.
- En cas d'exploitation partielle des lots attribués, du fait de l'affouagiste, il lui sera facturé 10% du montant des stères réservés et non réalisés.

Date et Signature